



# **CHEMINS DE SELECTION**

## **CURLING**

**SAISON 2009/2010**

- I Préambule
- II Les Commissions
- III Inscription sur les Listes Nationales Haut Niveau
- IV Sélections internationales

## **I - PREAMBULE**

Le Président de la F.F.S.G soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qui lui aura été transmis par le DTN.

- Après validation du Bureau Exécutif (B.E.) de la F.F.S.G, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres, est responsable de l'inscription des curleurs aux compétitions et championnats nationaux organisés sous l'égide de la F.F.S.G. et internationaux organisés sous l'égide de la WCF.

### Le Directeur Technique National :

- est responsable de la mise à jour annuelle de ce document qu'il propose après avis de la Commission Technique et Pédagogique à la validation du Bureau Exécutif.
- est responsable de l'application des termes du présent document.
- est responsable de l'établissement des listes nationales des S.H.N. et Espoirs, qu'il propose en début de saison, au Ministre chargé des Sports après validation du B.E.
- est responsable de la définition des modalités de sélection pour les compétitions et les championnats nationaux et internationaux qu'il propose à la commission de sélection.
- est responsable de la définition de la planification fédérale pour les équipes de France (E.D.F.) : regroupements, tests de sélection, compétitions et championnats nationaux et internationaux.
- Le Président et le Directeur Technique National proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) une liste nominative des Athlètes pour validation.

Pour ce faire le Président et le DTN s'appuient sur le document intitulé " *chemins de sélection*" précisant pour la saison 2008/2009 pour le Curling :

- les critères d'inscription sur les listes nationales des sportifs de haut niveau (catégories Elites, Seniors, Jeunes).
- les règles de sélection des Equipes de France pour les compétitions internationales de référence

### Précision :

Le document intitulé « chemins de sélection » pour le « Curling » n'a d'existence légale et réglementaire au sein de la F.F.S.G. que s'il est présenté et validé par le B.E. en début de saison.

## II - LES COMMISSIONS

### A - Commission de sélection (CS) :

Elle est conviée par le Président de la F.F.S.G. pour proposer les sélections internationales, les tests de sélection et les contrôles d'entraînement à la validation du B.E.

Elle participe à la définition de la politique sportive du CURLING, qu'elle soumet à l'approbation du B.E.

La Commission de sélection se réunit régulièrement à la demande du Directeur Technique National, du Directeur Technique National Adjoint ou du Directeur des Equipes de France au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres.

#### COMPOSITION :

- le Président de la fédération ou son représentant
- le membre du B.E. en charge du sport olympique du haut niveau ou son représentant
- le DTN et/ou son représentant
- le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- Le Président de la CSN concernée, avec voie consultative ;

La commission de sélection pourra prendre obligatoirement l'avis de la commission technique et pédagogique ci après désignée. Les avis de la CS, qui sont rendus à l'issue de réunions, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriels ou tout autre moyen convenu entre ses membres sont consignés dans un registre établi à cet effet.

Les propositions de la CS doivent être validées par le BE, organe de gouvernance de la fédération qui statue par tous moyens à sa convenance, et consigne ses décisions par procès verbal.

En cas de vote et d'égalité des voix, celle du Président de la F.F.S.G. est prépondérante.

### B - Commission Technique et Pédagogique

La Commission Technique et Pédagogique se réunit sur convocation du Directeur Technique National. La commission technique et pédagogique peut être réunie en séance plénière. Elle peut être également consultée par conférence téléphonique ou courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres.

#### COMPOSITION

- le Directeur Technique National et/ou son représentant
- le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- un représentant de l'encadrement en charge des curleurs inscrits sur les listes haut niveau membres de l'équipe Vancouver 2010
- un représentant des entraîneurs du collectif Jeune
- des personnes habilitées, sur demande spéciale de la Direction Technique Nationale

#### ROLE

Elle participe activement à la vie technique et sportive de la F.F.S.G afin de :

- émettre des propositions pour les sélections des équipes de France aux compétitions internationales
- proposer des documents techniques et pédagogiques
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique sportive fédérale
- proposer annuellement les modifications à apporter au « chemin de sélection » et règlements sportifs fédéraux
- proposer des actions de formation continue des cadres

### III- INSCRIPTION SUR LES LISTES NATIONALES HAUT NIVEAU

#### Remarques générales :

La qualité de sportif de haut niveau peut être retirée

- • par sanction disciplinaire
- • par manquement aux obligations de la charte du sportif de haut niveau
- • pour dopage

Tout sportif de haut niveau inscrit sur la liste nationale du Ministère des Sports, s'engage, tel que prévu par la Loi, à respecter les principes et valeurs de la Charte du Sport de Haut Niveau.

Charte consultable sur le site : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

#### 3.1. Critères d'inscription sur la liste des Sportifs de Haut Niveau

La liste des sportifs de haut niveau est arrêtée tous les ans par le Ministre des Sports au 1er novembre.

##### A - Catégorie France Elite :

La liste des Sportifs Espoirs est arrêtée tous les ans au 1er novembre par le Ministre chargé des Sports sur proposition du Président de la F.F.S.G. après validation du B.E.

##### *Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 4*

*Peut être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la Commission nationale du sport de haut niveau, une performance ou obtient un classement significatif soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies par la Commission nationale du sport de haut niveau.*

Peut être inscrit en catégorie « Elite » en CURLING, tout sportif ayant réalisé les performances suivantes :

- – figurer dans les 4 premiers aux Championnats d'Europe SENIOR,
- – figurer dans les 8 premiers aux Championnats du Monde SENIOR ou Jeux Olympiques,

L'inscription dans la catégorie « Elite » est valable 2 ans.

##### B - Catégories France Senior et France Jeune :

##### France senior :

##### *Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 5*

*Peut être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif sélectionné par la fédération délégataire concernée dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles figurant au calendrier des fédérations internationales durant l'olympiade en cours et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.*

Peut être inscrit en catégorie « Senior », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir été sélectionné en tant que titulaire aux Championnats d'Europe et/ou aux Championnats du Monde Senior

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Senior » est valable 1 an.

##### France Jeune :

##### *Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 6*

*Peut être inscrit dans la catégorie Jeune le sportif sélectionné dans une équipe de France par la fédération concernée pour préparer les compétitions internationales officielles de sa catégorie d'âge figurant au calendrier des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.*

Peut être inscrit en catégorie « Jeune », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- • avoir été sélectionné en tant que titulaire aux Championnats du Monde juniors et/ou au

## Challenge Européen Junior (EJCC)

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Jeune » est valable 1 an.

Le quota maximum de la catégorie Senior - Elite est de 10 curleurs, 5 messieurs, 5 dames.  
Le quota maximum de la catégorie Jeune est de 10 curleurs, 5 messieurs, 5 dames.

### Remarques :

L'ensemble de ces critères est nécessaire mais non suffisant pour prétendre à l'inscription sur une des listes nationales de sportifs car des quotas par catégorie sont fixés par le Ministère chargé des Sports

Le D.T.N se réserve le droit de maintenir sur la liste Haut Niveau tout curleur qui, pour des raisons de santé, d'organisation scolaire ou professionnelle dûment constatées, ne pourrait satisfaire aux critères d'inscription précédemment définis, après validation du B.E et avis de la commission technique et pédagogique du CURLING.

Le DTN, au regard des places disponibles, pourra éventuellement proposer sur la liste des sportifs de haut niveau, des curleurs à fort potentiel ne répondant pas aux critères requis, après validation du B.E. et avis de la commission technique et pédagogique du CURLING.

## IV - SELECTIONS INTERNATIONALES

### REGLEMENTS ET SELECTIONS

Les règlements WCF et annonces officielles des événements internationaux précisent les règles d'engagement et de participation aux compétitions internationales, championnats WCF et aux épreuves du World Tour. Les modalités de sélections des curleurs français se font en conformité avec les règlements WCF.

#### Team Leader :

Pour les Championnats WCF le président de la FFSG désigne le Team Leader de la délégation, le DTN désigne un Team leader assistant. En dehors des Championnats WCF, le DTN désigne un entraîneur en tant que Team leader parmi ceux convoqués sur la compétition pour accompagner les patineurs.

#### Le team leader assure les charges et obligations suivantes :

- Présence à la réunion officielle des teams leader
- Paiement des frais logistiques sur place (hors championnats WCF)
- Distribution des informations à la délégation
- Représentation et responsabilité déléguées par la Président de la FFSG
- Transmission du protocole à la FFSG
- Présence obligatoire sur le lieu de l'événement jusqu'au départ du dernier représentant de la délégation française

#### Pour les championnats WCF le team leader assistant assure les charges et obligations suivantes :

- Paiement des frais logistiques sur place
- Gestion de l'équipe médicale
- Assistance auprès du Team leader

### PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Tout Curleur prétendant à une sélection en équipe de France en 2009/2010 devra s'engager à suivre la préparation définie par le D.T.N pour le championnat considéré et précisée pour chacune des compétitions de référence.

Les règlements de l'ECF et de la WCF définissent les règles de participation des équipes pour les compétitions inscrites à leurs calendriers. Les tests doivent être validés par le DTN et se dérouleront suivant les règlements nationaux (CSNC). Tout curleur prenant part au test ou à la compétition en admet implicitement les règles

Le DTN se réserve le droit de sélectionner tout curleur qui, pour des raisons de santé dûment constatées, ne pourrait satisfaire aux critères de sélection ci-après définis, après validation du B.E et avis de la commission technique et pédagogique du CURLING.

*La participation aux regroupements, stages ou tests de sélection est obligatoire. Toutefois en cas de force majeure et après examen de la demande motivée de l'intéressé(e), le DTN se réserve le droit après avis de la commission de sélection, d'accorder ou non, une dispense de participation. Toute sélection « titulaire ou remplaçant(e) » pourra à tout moment être remise en cause à la suite d'un contrôle d'entraînement non satisfaisant, d'un mauvais comportement ou refus de participation à ce même contrôle ou test de sélection. La sélection d'un(e) sportif (ve) relevant de blessure ou de maladie, devra obligatoirement être validée par le médecin fédéral.*

### CALENDRIER

La Commission de sélection arrête le calendrier prévisionnel des compétitions internationales où la France sera représentée, après validation du B.E. Celui-ci s'appuie sur le calendrier national des compétitions présenté par la CSNC lors de l'Assemblée Générale de la FFSG et sur le calendrier international établi par la WCF.

***Date***

Du au mars 2010 à ( )

***Quotas***

Hommes : 1 équipe (5 messieurs)

Dames : 1 équipe (5 dames)

***Critères d'âge***

Déterminés par les règles générales WCF 2008.

***Principes de sélections***

Se classer premier du Challenge Européen Junior (EJCC).

***Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.***

**Date**

Du au décembre 2009 à ( )

**Quotas**

Hommes : 1 équipe (5 messieurs)

Dames : 1 équipe (5 dames)

**Critères d'âge**

Déterminés par les règles générales WCF 2008.

**Principes de Sélection**

Les équipes classées (H & D) première et deuxième au Championnat de France de la saison précédente seront respectivement pré sélectionnées en tant que titulaire et remplaçante pour le Championnat d'Europe. Les équipes qui acceptent la pré sélection acceptent de se préparer pour une saison complète dans l'objectif de la participation aux Jeux Olympiques.

**Conditions de préparation minimales pour la sélection :**

Les équipes pré sélectionnées s'engagent à transmettre au DTN leur calendrier de préparation tel que :

Messieurs:

Quatre semaines de stage (1 semaine de stage = 6 heures de travail sur glace / jour X 5 jours consécutifs). Les stages doivent s'effectuer sur de la glace de bonne facture (en corrélation avec celle des Championnats d'Europe et des mondiaux) et donc pour au moins 2 semaines (voire plus) dans des halles accueillant un tournoi du World Tour.

Les 4 semaines de stages doivent être positionnées en amont des tournois du World Tour suivants (participation obligatoire) :

- WT Oslo
- WT Bâle
- WT Berne
- WT Lucerne

Les équipes participeront à 3 autres tournois au choix (la coupe de France pouvant compter pour l'un d'entre eux).

Dames :

Deux semaines de stage (1 semaine de stage = 6 heures de travail sur glace / jour X 5 jours consécutifs) en amont des tournois du World Tour suivants (participation obligatoire) :

- WT Bâle
- WT Berne
- WT Lucerne

Il est souhaitable que les équipes participent à 2 autres tournois au choix (la coupe de France pouvant compter pour l'un d'entre eux). Les conditions de réalisation des stages feront l'objet d'évaluations et contrôles réguliers.

***Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.***

## CHEMINS DE SELECTION SPECIFIQUES AUX JEUX OLYMPIQUES 2010

Le Président de la FFSG soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qu'il leur a été transmis par le DTN.

Après validation du Bureau Exécutif (BE) de la FFSG, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres, le Président est responsable de l'inscription des athlètes aux Compétitions Internationales et Championnat ISU et de la proposition de sélection à la CNSHN des athlètes qui représentent la FFSG aux Jeux Olympiques.

Pour l'ensemble des disciplines Olympiques, le Président et le DTN proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) une liste nominative des athlètes pour validation. La CNSHN donne un avis sur la conformité des propositions nominatives au regard des règles fédérales de sélection validées pour les Jeux Olympiques.

Le CNOSF inscrit aux Jeux olympiques de Vancouver les sportifs sélectionnés.

### Préambule :

Les athlètes de la FFSG doivent avoir pris connaissance du « guide de l'athlète » édité par le CNOSF et s'engage en outre à :

- respecter la Charte du Comité International Olympique,
- respecter les dispositions réglementaires en vigueur relatives au suivi médical pour les sportifs de haut niveau,
- avoir un comportement conforme à l'éthique de la FFSG et à l'esprit de l'équipe de France Olympique,
- participer à l'intégralité de la programmation sportive planifiée par la DTN,
- ne pas participer du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'à la fin des JO, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par le DTN, à des compétitions professionnelles et/ou à des galas

Le DTN se réserve la possibilité de faire toutes propositions qui s'imposent à la CNSHN afin de renforcer le potentiel de l'équipe de France Olympique.

Le DTN veillera à ce que l'ensemble des chemins de sélection soit en conformité avec les dispositions techniques, réglementaires et statutaires des Fédérations Internationales concernées.

La Fédération communique le chemin de sélection aux membres du collectif de l'équipe de France (Site internet FFSG, courriel) dès validation de l'ensemble des documents et de la procédure par la CNSHN.

Le BE de la FFSG a validé ces « chemins de sélection » en date du 27 juin 2009.

***Date***

Du 8 au 28 février 2010 à Vancouver (Canada)

***Quotas***

Déterminés selon le classement mondial de la FI des 3 dernières années.

Le quota n'est pas nominatif, mais obtenu par la nation.

Hommes : 1 équipe (5 individus)

***Critères d'âge***

Déterminés par les règles générales de la FI.

***Principes de Sélection***

L'équipe de France (Chamonix) représentée par :

- Thomas DUFOUR
- Tony ANGIBOUST
- Richard DUCROZ
- Raphael MATHIEU
- Jan DUCROZ

est pré sélectionnée par la FFSG pour les Jeux Olympiques.

***Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.***